L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE MATIN, 8 SEPTEMBRE.

Compagnie d'Assurances Germania de la Nlle-Orléans.

PREMIER ETAT ANNUEL.

(CONFORMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes de l'année expirée le 31 mai 1867	182,945 00
Primes d'incendie	127,008 38
Primes de mer	44,610 32
Primes de rivières	10,726 77
	182,945 00
Moins—Primes remboursées	2,345 00
Montant net des primes	180,600 00
Moins—Primes réassurées	20,425 95
Montant des primes	154,074 13
Portes payées :	
Pertes par l'incendie	28,219 20
Pertes en mer	22,300 20
Pertes sur les rivières	2,000 00
	51,121 79
Réassurances	6,400 00
Dépenses, Intérêt	30,146 27
Taxe et souscription	4,740 27
Moins 25 pour d'escompte	37,012 13
	126,454 20
Bénéfice net	30,219 93

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets pour actions	300,500 00
Edifice	1,288 95
Dû par comptes individuels	16,319 92
Prêts sur garantie, sur demande	37,820 00
Prêts sur hypothèques	30,894 30
Obligations des Etats-Unis	15,700 00
En caisse	23,507 81
	386,045

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] E. MAIER, Président.
G. H. BRAUGHN, Secrétaire.

Assermentés et signés, par devant moi, ce 12 avril 1867.

[Signé] G. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 11 du courant, a une réunion des Directeurs, le conseil a déclaré un dividende de 30 pour cent sur le capital payé de cette société, et ses ports en crédit des billets d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président.
C. T. FORSTER, Vice-Président.

E. MAIER, Secrétaire.

Directeurs :

J. H. Elmer.	F. Wintz.	H. Blanco.
W. S. Schmidt.	H. F. Klumpp.	Geo. Wern.
F. A. Lelleg.	C. T. Forster.	Louis Schwarz.
A. Brandt.	F. Frob.	G. L. L. Mayer.
J. C. Herbst.	H. W. Schwarz.	Charles Baudis.
T. Schorr.	Auguste Koenig.	D. Michel.
C. H. Peter.	L. F. Berge.	O. H. Kartendieck
J. Hermer.	F. Rickert.	E. Claren.

(Journal-imtil

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMENT à la charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes non expirées en 1866	28,254,00
Primes dans l'année expirées le 31 décembre 1866	
Primes risques d'incendie	297,126 38
Primes risques de mer	50,750 74
Primes risques de rivières	24,877 43
	372,994 44
Total des primes	401,248 44
Moins primes non appliquées le 1 Décembre 1866	101,438 00
Primes remboursées	3,450 41
	104,888 41
Primes encaissées	296,360 03
Primes réassurées	20,425 95
Primes nettes	275,935 08
Pertes sur les mers	71,452 16
Pertes sur les rivières	4,100 00
	75,552 16
Réassurances	6,400 00
Dépenses, taxes, profits et pertes escompte et intérêt en moins	59,997 52
	141,949 68
Bénéfice net	134,734 53
Montant des primes	401,248 44
Moins—Montant des primes réassurées	20,425 95
Montant net des primes perçues	380,822 16
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Dû par banques de la ville et de l'Etat, évalués à	230,300 00
Dû par actions de banques et de gaz	172,061 66
Prêts sur papier	30,300 00
Prêts sur hypothèques	30,000 00
Prêts sur nantissement	30,300 00
Primes dues et en voie de perception	41,063 61
Compte courant Agents d'Assurance	16,100 00
Dû par agents pour primes	5,790 50
En caisse	276,645 86
	1,006,730 16
Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.	

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 16 janvier 1867.
G. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt sur ses actions, payable à ses bureaux, le 1 du 16 février prochain, et de créditer à partir de la date ... CINQUANTE POUR CENT de ses profits net. Et aussi de mettre en crédit de dividende scrip de CINQUANTE POUR CENT sur le montant net des primes (moins les pertes) de l'année expirée le 31 décembre et si après cela il sera fait des dividendes à cet effet à partir de ces mêmes profits.

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS :

John G Gaines.	H. W Loepelein.
John C Wright.	Sumpter Turner
E J Hart	B Bacon.
J. H Hamfler.	J. S Rae.
Henry Renshaw.	Thos. A. James.
Thos Sloo.	J C Burell.

COMPAGNIE
d'Assurance Mutuelle des Citoyens

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Vie des primes pour l'année expirée le 31 novembre 1866	398,315 53
Primes d'incendie	231,423 84
Primes de mer	52,118 75
Primes de rivières	16,672 76
	300,215 35
Moins les risques non expirés	47,895 00
Primes remboursées	2,347 66
	50,242 66
Montant net des primes	250,027 39
Pertes payées :	
Pertes par l'incendie	106,194 52
Pertes en mer	164,111 83
Pertes sur les rivières	12,047 26
	282,353 61
Réassurances	16,422 11
Remboursements de vingt et de vingt-cinq pour cent	39,019 74
Vie, intérêt, les profits et pertes intérêt sur le capital, taxes et moins, etc	37,328 00
Bénéfice net	30,910 63
Montant net des primes	250,027 39
Moins—Montant net des primes réassurées	16,422 11
Montant net des primes perçues	233,605 28
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Dû par banques de la ville et de l'Etat, évalués à	230,300 00
Dû par actions de banques et de gaz	172,061 66
Prêts sur papier	30,300 00
Prêts sur hypothèques	30,000 00
Prêts sur nantissement	30,300 00
Primes dues et en voie de perception	41,063 61
Compte courant Agents d'Assurance	16,100 00
Dû par agents pour primes	5,790 50
En caisse	276,645 86
	1,006,730 16

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
C. GAILLARD, Président.
H. CASTAREDE, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signés pardevant moi, ce 17 décembre 1866.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer un dividende scrip de vingt-cinq pour cent sur le montant net des primes perçues pendant l'année expirée le 31 novembre 1866, dividende payable à vue, dans des certificats à partir de ce jour, et aussi de créditer à partir de ce jour, un dividende de vingt-cinq pour cent sur les profits net de l'année expirée le 31 décembre 1866, payable à vue, dans des certificats à partir de ce jour.

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS :

John G Gaines.	H W Loepelein.
John C Wright.	Sumpter Turner
E J Hart	B Bacon.
J H Hamfler.	J S Rae.
Henry Renshaw.	Thos. A. James.
Thos Sloo.	J C Burell.

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET,

No 21, rue TRÉVISE, PARIS.

OPPRESSIONS Toux, Rhumes ASTHMES NÉVRALGIES Catarrhes.
La fumée étant ASPIRÉE, pénètre dans la poitrine, calme le système nerveux, facilite l'expectoration et favorise les fonctions Respiratoires.— Toutes les pharm. 2 fr. la Boîte.
PARIS, J. ESPIC, 5, rue d'Amsterdam.
Exiger sur chaque Cigarette.
Chez M. DUCONGÉ, droguiste, et M. MAUNSELL & Co, No 21 rue de Chartres.

VENTES JUDICIAIRES

J. R. PIKE et W. KERWIN.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Bordereau des vents d'un writ de fieri facias émis pardevant l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessous, et à moi adressé le SAMEDI, vingt-et-un de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre rues Conti et Traversière, à la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessous, et à moi adressé le SAMEDI, vingt-et-un de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre rues Conti et Traversière, à la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessous, et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par le rue Live Oak, Laurel, St. Marie et St. André, désigné par le numéro Six, d'après un plan dressé par C. A. Hadry, civil-ensuit architecte, daté du 12 avril 1858 et déposé Etude de M. Christy, civil-ensuit notaire public en cette ville, sous le No 30, au Livre de plans No X.

Lediit terrain mesure vingt neuf pieds six lignes de face à la rue Ste. Marie sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt pieds.

Ensemble avec toutes les améliorations qu'il y trouve.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Johannah Mansfield, suivant acte au rapport de John F. Coulon, civil-ensuit notaire public, en date du 28 février 1855, dûment enregistré au bureau des Aliénations de cette ville, au Livre No 66, folio 481.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

20 août—29—sept. 8, 14, 21.

FRANCOIS LACROIX vs J. P. KLAINER.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Bordereau d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et à moi adressé le SAMEDI, vingt-un de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre rues Conti et Traversière, à la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et à moi adressé le SAMEDI, vingt-un de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre rues Conti et Traversière, à la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Dorgenois, Banks et Broad, désignés par les numéros Trente et Quarante, d'après un plan dressé par F. N. Pourciau, architecte, en date du 15 février 1861 et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, sous le No 45.

Lesdits terrains mesurant, chacun, vingt-cinq pieds de façade et soixante de face à la rue Palmyre sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le No Trente, du côté de l'angle des rues Palmyre et Dorgenois.

Ensemble avec toutes les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Lesquels acquéreurs assumeront le paiement de trois billets payables respectivement de trois en trois années 1868, 1869 et 1870, chacun de la somme de quatre-vingt-dix-huit piastres [$97] avec intérêt au taux légal de douze pour cent par an, à compter du 24 mars 1866, jusqu'à l'entière et parfaite acquisition en taux de huit pour cent, payable à partir pour chaque échéance, de la part d'adjudication, comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20 août—29 sept 6, 14, 21.

Terrain rue Tchoupitoulas.

Succession d'Anna Maria Heiger, épouse décédée de George H. Clay—No 1544—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs, NICHOLAS HOAY, Associé.

Bureau: No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, le 8 février 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et à moi adressé par ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et adjudication de la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'adjudication, et aussi en vertu d'un jugement de la Cour, en vertu duquel ledit jugement a été fait, ou de la dite propriété au Bureau des Hypothèques, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente susdite faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif soudit, le septième jour de juillet de l'année 1867 en vertu d'un ordre de cette Cour rendu le 17 de mars de l'année 1867, dans l'affaire de Thomas Beauregard & Co. vs R. W. Fatlin, R. T. Black & Henry Theobald.—No 17 du Docket de cette Cour, à laquelle vente le soussigné acquéreur pour le prix de $22,500.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir :

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, tient bornes partie rue Barracks et partie rue Levee, et mesurant cent pieds de front sur la rue Levee, sur une profondeur de cent pieds, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont élevées, et aussi le droit de la rue Barracks, mesurant, mesure susmentionnée, cent trente pieds de long, et de la rue Levee, cent pieds de long